

FICHE DE POSTE

ENTRAINEUR DES GROUPES AVENIRS, FORMATION et ECOLE DE NATATION.

L'entraîneur des groupes Avenirs et formation, sous l'autorité du directeur technique d'Angers Natation Course et par délégation du Président, est chargé de **mettre en place la politique sportive du club** et de **transmettre sa connaissance de la pratique de la natation** aux nageurs mis à sa disposition.

1. DANS CE CADRE SES PRINCIPALES MISSIONS SONT :

- Mise en application rigoureuse et respectueuse des objectifs fixés par la politique sportive instaurée et, en délégation du Président, par le directeur technique.
- Planification, préparation et animation des séances d'entraînement.
- Application des pratiques techniques, tactiques et stratégiques de la natation dans les conditions pédagogiques requises et inscrites au plan de formation du club.
- Proposition de planification du calendrier des compétitions et stages des groupes concernés.
- L'organisation, l'encadrement et l'accompagnement des nageurs lors des compétitions prévues au calendrier sportif.

2. LES GROUPES D'ENTRAINEMENT, DE FORMATION ET DE LOISIRS CONCERNES.

2.1 Champs de responsabilités

- Groupes Avenirs "Elite" et "Promotion" (favorisant l'intégration aux sections à horaires aménagés ou filière club).
- Groupes Ecole de Natation.
- Groupes Loisirs / Perfectionnement Adultes et Adolescents.
- Toutes tâches administratives liées au bon fonctionnement des groupes encadrés (engagements aux compétitions, réservations, organisations des stages, compétitions...).

2.1.2 Champs d'interventions

- Groupes de compétition avenir
- Ecole de Natation
- Groupes loisirs et perfectionnement en complément.

3. AUTONOMIE, RESPONSABILITES ET TECHNICITE.

3.1 Responsabilités

- Garantir la bonne utilisation des installations et du matériel mis à sa disposition.
- Garantir la qualité de la composition des groupes d'entraînement.

- Garantir la sécurité des nageurs pendant la durée de la séance (initiation, entraînements, stages...).
- Garantir la qualité de la formation théorique et technique des nageurs,
- Garantir la qualité des actions d'amélioration suite aux observations du directeur technique.

3.1.2 Autonomie, initiative

- Capable d'exécuter des tâches complexes avec initiative des conditions d'exécution.
- Organiser son activité en fonction des directives reçues par le directeur technique.
- Etre force de proposition auprès du directeur technique dans le cadre de ses missions.

Travailler d'après les **objectifs de politique générale du club** et **rendre compte périodiquement de son activité au directeur technique.**

3.1.3 Technicité

- Posséder une **bonne maîtrise des compétences** liées à sa fonction d'entraîneur.
- Maîtriser l'ensemble des techniques sportives de sa discipline.
- Maîtriser l'ensemble des techniques d'enseignement et d'encadrement de groupes.
- Avoir de solides qualités organisationnelles, rédactionnelles.

4. ASPECTS CONTRACTUELS.

4.1 Rattachement.

- Le contrat est conclu avec Angers Natation Course.

4.2 Type de contrat.

- Contrat CDD Temps partiel transformable en CDI temps plein sur la saison suivante

4.3 Classification CCNS.

- Groupe 3 (technicien).

4.4 Durée légale du travail.

- La durée légale du travail est fixée à 24 heures par semaine avec une modulation du temps de travail s'appliquant sur les 12 mois de la saison sportive (1^{er} septembre année n au 31 août de l'année n+1), dans les conditions fixées par la CCNS.